

# REVUE

DE LA

# NUMISMATIQUE

## BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

3<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME III.

v. 27-28

1871-72



## BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

1871

**ANCIEN HOTEL DES MONNAIES DES DUCS DE BRABANT,  
A ANVERS.**

---

PLANCHES VIII ET IX.

M. E. Cartier, le fondateur de la *Revue numismatique française*, donna, en 1856, comme frontispicée à ce recueil une vue de la *Tour d'argent*, ancien hôtel de la Monnaie de Blois. Notre savant ami avait l'intention, ainsi qu'il nous l'écrivait à cette époque, de reproduire successivement les vues des ateliers monétaires anciens qui existaient alors en France. Au second volume, en 1857, il donna encore la façade de la Monnaie de Caen ; mais ce projet fut bientôt abandonné, nous ne savons pour quel motif. Peut-être à cause du petit nombre de bâtiments de ce genre dont on pouvait constater l'existence.

Nous devons à l'obligeance de M. Vander Kellen, graveur des monnaies à Utrecht, deux dessins à la plume, exécutés vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, et offrant, sous deux aspects opposés, le plan en relief et à vue d'oiseau, des bâtiments qui formaient à cette époque, l'hôtel des monnaies des ducs de Brabant, à Anvers.

La destination de la plupart des locaux y est indiquée, en toutes lettres ; à d'autres places se trouvent des lettres isolées qui renvoyaient à une légende explicative que, malheureusement, nous n'avons pas.

M. Génard, archiviste d'Anvers, à qui nous les avons

communiqués, a publié sur ces deux dessins, dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, une notice, que, avec la permission de l'auteur, nous allons reproduire ci-après.

Il existe un *triens* mérovingien, publié par M. P. Cuy-pers, dans cette Revue, 2<sup>e</sup> série, tom. III, p. 555, portant la légende ANDERPVS. Si, comme il semble infiniment probable, c'est l'une des formes de l'ancien nom d'Anvers, il faudrait en conclure qu'au VII<sup>e</sup> siècle, dans la bourgade qui se formait sur les bords de l'Escaut, se trouvait un atelier monétaire. Au reste, un atelier monétaire, à cette époque, ne devait pas occuper un bien grand espace. Un fourneau pour la fonte du métal, quelques enclumes et quelques marteaux formaient, avec le *cepeau*, la *pile* et le *trousseau*, c'est-à-dire les *coins*, à peu près, tout l'attirail nécessaire à cette fabrication.

Mais laissons la parole à M. l'archiviste d'Anvers.

R. CH.

---

La première forge monétaire doit avoir été établie au château du *Bourg*; plus tard, elle fut transférée d'abord dans la rue connue aujourd'hui sous le nom de *Fossé du Bourg*, ensuite dans une vaste maison, sise au *Marché au lin*. Ce dernier local ayant été vendu le 7 avril 1452, avant Pâques, par Guillaume Nuydts, ancien bourgmestre d'Anvers, à l'abbé de Saint-Bavon, de Gand, la monnaie fut établie à la *Halle*, ou *Salle de Cruyninghen*, située au *Rivage*, près de l'endroit où fut érigé le tribunal, ou *Vierschaar*, de la seigneurie de Kiel, dont la ville d'Anvers était devenue propriétaire.

Il résulte de documents officiels authentiques qu'en 1474, la grande officine monétaire de Louvain fut transférée à Anvers; c'est aussi vers cette époque que l'on voit paraître sur les pièces de monnaie la *main*, signe caractéristique de notre ville.

Environ un siècle après l'établissement des ateliers dans la *Halle de Cruyninghen*, on conçut le projet de reconstruire l'hôtel de la Monnaie. Un édit émané de l'empereur Charles-Quint, daté du 19 octobre 1550 et conservé aux archives d'Anvers, prouve qu'à cette époque les maisons de la Monnaie étaient « *fort caducques, tendant à ruyne,* » et qu'on avait exhibé différents plans de reconstruction, dont l'un, pour être mis à exécution, exigeait que la ville intervint pour la somme de deux cents livres de quarante gros de Flandre (1). Les dessins joints à cette notice représentent, on n'en peut douter, l'hôtel de la Monnaie tel qu'il fut reconstruit à cette époque. Le bâtiment forme le coin de la rue des Augustins et de la rue Saint-Michel ou du Couvent, et se prolonge jusqu'à la rue des Chevaliers. Il avait deux façades principales : la première, longeant la rue des Augustins, était partagée, dans son étendue, par la porte d'entrée, construction à crénaux, par la maison du *maître de la Monnaie*, par un bâtiment appelé le *Couyn* et par la grande cuisine. La porte principale donnait immédiatement entrée dans une vaste cour, où s'étaient une série de constructions aux formes les plus pittoresques. En

(1) Ou 200 florins de Brabant, valeur *intrinsèque*, 844 francs. Ce chiffre de 200 ne doit-il pas être une erreur, et ne faut-il pas lire : 2,000 ?

tête se trouvait la conciergerie et la grande cave au vin; puis venaient le *grand charpentaige et grand corps d'édifice ancien*, les fourneaux à l'argent, ceux à l'or, le logis de l'essayeur, enfin les *sept fourneaux*. Au grand charpentaige étaient adossés la galerie d'une architecture des plus bizarres, les jardins du waradin, du graveur et du maître de la Monnaie, la buanderie, la nouvelle fonderie et l'écurie avec la porte s'ouvrant sur la rue des Chevaliers. Les façades de la rue Saint-Michel ou du Couvent se composaient de la maison du maître de la Monnaie, des sept fourneaux, de la porte d'entrée, à côté de laquelle se trouvait la bretèche, et du logis de l'essayeur.

Au-dessus de la porte se voyaient les armes du prince souverain et l'inscription : *MONETA DUCIS BRABANTIAE.*

Notre savant ami, M. Alexandre Pinchart, fait mention dans ses *Archives des arts, sciences et lettres*, du payement fait en 1595, au sculpteur Jacques Fourmanoir, de la somme de 54 livres pour l'exécution, en pierre de taille d'Avesnes, d'un grand écusson en forme ovale, aux armes de Philippe II, devant servir d'ornement au perron, ou pour mieux dire à la porte de la Monnaie d'Anvers. M. Pinchart ajoute la remarque que Fourmanoir, comme la plupart des sculpteurs du XVII<sup>e</sup> siècle, était aussi tailleur de pierre, et qu'en cette dernière qualité il entreprit, dans les années 1596 et 1597, plusieurs travaux importants pour les habitations de la Monnaie (1).

L'hôtel de la Monnaie exista dans la forme que nous venons de décrire jusqu'à l'année 1749, époque à laquelle

(1) *Op. cit.*, t. I<sup>er</sup>, p. 122.

on songea à une reconstruction complète. Ce fut alors qu'on éleva la façade monumentale qu'on voit encore aujourd'hui. Un jeton, frappé en 1751, consacre le souvenir de l'achèvement de la nouvelle bâtisse (1).



En 1782, un édit du souverain supprima l'atelier monétaire d'Anvers. Par édit du 16 novembre 1786, l'empereur Joseph II anéantit également le corps des monnayeurs ; depuis lors, jusqu'à l'époque de l'invasion française, il n'est plus question de l'hôtel de la Monnaie ; ce n'est que le 12 fructidor an V de la république, que le commissaire du Directoire exécutif, S.-P. Dargonne, dans un réquisitoire adressé à la municipalité d'Anvers, appela l'attention de celle-ci sur cet édifice important ; dans les temps antérieurs, il y avait, disait-il, « apposé des scellés sur le greffe du ci-devant tribunal de la cour des monnoyes, en pré-

(1) Ce jeton, reproduction très-peu variée d'une pièce qu'on croit avoir été frappée en 1692, à l'occasion de l'introduction de la presse à vis ou balancier dans l'atelier d'Anvers, ne porte ni date ni légendes qui puissent le rattacher à la construction d'un nouvel hôtel des Monnaies. Cette attribution n'est fondée que sur une note laissée par M. Verachter, ancien archiviste d'Anvers, qui assurait avoir trouvé à ce sujet des renseignements officiels.

sence de quelques citoyens dont les noms et qualités lui étaient échappés. »

« Comme cette maison, ajoute le turbulent commissaire, est en ce moment exposée à la destruction la plus complète, qu'il n'y existe plus une seule vitre, et qu'il est presque sûr ou du moins très-vraisemblable que les barreaux de fer qui en défendent encore l'entrée, seront enlevés comme l'ont été tous les objets de ce métal exposés à la voie publique ; que, par suite, de l'introduction clandestine que pourraient se permettre quelques filous, ce qui n'est que trop à craindre, il leur serait possible de distraire des papiers d'une importance majeure ; que d'ailleurs, sous d'autres rapports, il est urgent de prendre connaissance de la totalité des locaux formant le massif des bâtiments affectés au service de l'ancienne administration des monnaies, tels que les maisons occupées par le citoyen Cornelissen, Cœurvorst et autres, puisque ces bâtiments sont devenus propriétés nationales et qu'il convient de les mettre immédiatement sous la main de la régie des domaines, » Dargonne invita et requit en conséquence les citoyens administrateurs de la municipalité de s'adresser de suite, soit au tribunal civil, soit à l'administration centrale, « afin de demander une direction par rapport aux papiers à retirer du greffe de l'ancienne cour des monnaies et tous autres qui pourraient s'y trouver, appartenant à des particuliers ou à la république. »

« Je vous invite et requiers de même, citoyens administrateurs, dit-il en terminant, de prendre les mesures les plus promptes pour remettre l'état de ces bâtiments à la disposition des domaines pour leur direction ultérieure. »

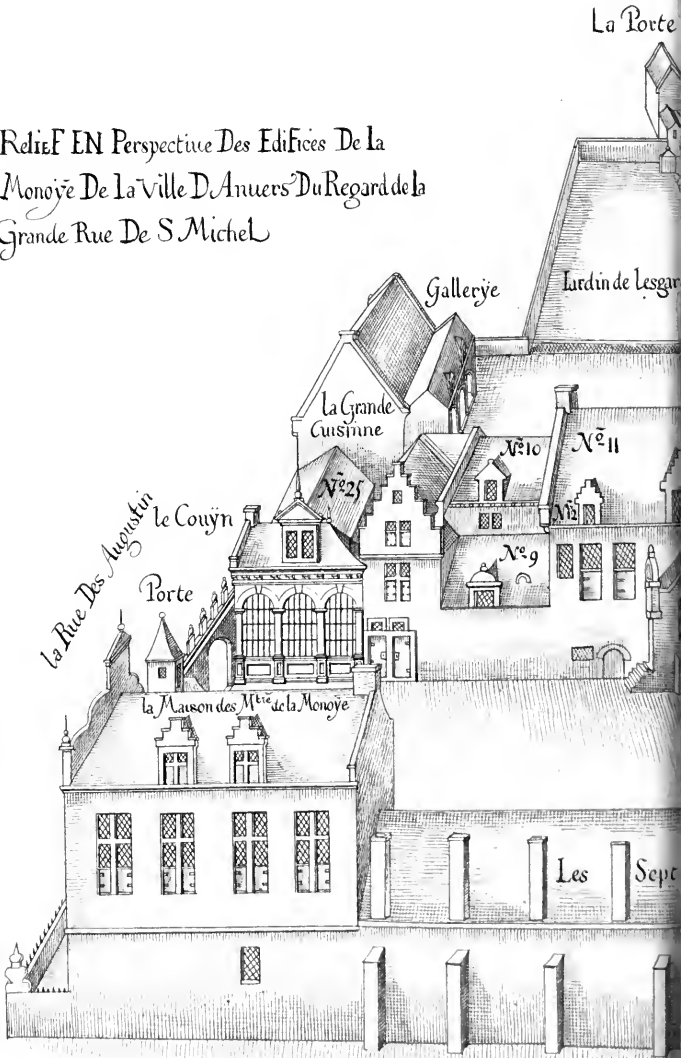
Peu de temps après, par lettre du 3 frimaire an VI, l'administration centrale du département des Deux-Nèthes informa la municipalité d'Anvers qu'elle se disposait à faire estimer et vendre l'hôtel de la Monnaie, et l'invita à faire connaître ses prétentions sur ce bien qu'elle considérait comme propriété communale. Nous n'examinerons pas la correspondance qui fut échangée à ce sujet; il suffit de constater que la Monnaie et six maisons y attenantes furent vendues, le 14 décembre 1797, pour le prix de 430,000 francs en papier.

Depuis cette époque, l'hôtel de la Monnaie passa en diverses mains et fut approprié à différentes industries; aujourd'hui il contient les usines de la grande rizerie de M. le baron Nottebohm, riche protecteur des arts, qui, il y a quelques années, a fait restaurer et compléter les bâtiments.

P. GÉNARD.



Relief en Perspective Des Edifices De La  
Monoye De La Ville D'Anvers Du Regard de la  
Grande Rue De S. Michel



La Grande Rue De S<sup>t</sup> Michel

